IMAGO

La publication trimestrielle du CAUE 49, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire

SOMMAIRE

mode d'emploi P.2
Qu'est-ce que le développement durable ?
Développement durable, ce que dit la législation française
Les dates clés du développement durable
LA H.Q.E. (Haute Qualité Environnementale)

porte-voix P.4
La mise en œuvre des politiques de développement durable des territoires

métamorphose P.6
Le développement durable du réseau routier départemental

échos P.7
Démarche qualité, se donner des règles, d'abord à soi-même
Ancienne École d'aviation, avancement du projet
Expo 02, une escapade studieuse au Pays des Trois Lacs
ARTT et déploiement de l'activité

découverte P.8
Manhattan, remember
Une île, entre Orient et Occident, trait d'union

Promouvoir le développement durable

Si Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, il n'y a pas à douter qu'il en est de même pour le CAUE et le développement durable. Avant même que l'usage du terme soit largement partagé, le fondement même des missions du CAUE participe du principe de précaution, de la recherche des équilibres et de l'émergence tranquille et concertée d'un cadre de vie de qualité. Aujourd'hui, après plus de dix années de grands rendez-vous internationaux parfois seulement fertiles en espérance, le travail de terrain de tous ceux qui œuvrent pour un développement soucieux de l'environnement, réfléchi et proche des habitants, doit être le vrai moteur de l'évolution raisonnée de notre planète.
C'est dans la modestie du quotidien que se forgent la responsabilité et la prise de conscience collectives.

Christian GAUDIN

n° 19
Octobre 2002

Qu'est-ce que
le développement durable ?

Le terme, lancé par le rapport BRUNTLAND remis en 1987 à l'Organisation des Nations Unies, désigne un développement économique qui accroît le bien-être sans détruire l'environnement naturel. Il est défini comme " un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs ".

Le concept est issu du constat que la prospérité des pays du Nord s'est édifiée sur la destruction de nombreux écosystèmes ou sur leur pollution. Il remet en cause le mode de production et de consommation occidental qui, faisant école dans les pays du Sud, menace l'équilibre de la planète. Il s'agit donc de définir un schéma de développement qui ne corresponde pas à celui du Nord et qui concilie sur le long terme, l'économique, le social, l'environnement, la régénération des ressources naturelles.
Deux concepts sont inhérents à la notion de développement durable, intitulé également " soutenable " de l'anglais " sustainable ":
- Le concept de " besoins " et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité,
- L'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.
Ainsi, les objectifs du développement économique et social sont définis en fonction de la durée et ce dans tous les pays, développés ou en voie de développement, à économie de marché ou à économie planifiée. Les interprétations pourront varier d'un pays à l'autre, mais elles devront comporter certains éléments communs et s'accorder sur la notion fondamentale de développement soutenable et sur un cadre stratégique permettant d'y parvenir.

Le développement implique une transformation progressive de l'économie et de la société. Cette transformation, au sens le plus concret du terme, ne peut être assurée si on ne tient pas compte, dans les politiques de développement, de considérations telles que l'accès aux ressources ou la distribution des coûts et avantages. Même au sens le plus étroit du terme, le développement soutenable présuppose un souci d'équité sociale entre les générations, souci qui doit s'étendre, en toute logique, à l'intérieur d'une même génération. ■

Développement durable,
ce que dit la législation française

La protection de la nature est d'intérêt général. L'Article L.110-1 du Code de l'Environnement indique que les paysages, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la Nation. Leur protection et leur gestion doivent concourir, en respectant l'objectif de développement durable, à ne pas compromettre la capacité de répondre aux besoins des générations futures.

L'article de loi fait état de 4 grands principes :
- celui de précaution,
- celui d'action préventive et de correction,
- celui du pollueur-payeur dorénavant appliqué à ce patrimoine,
- celui de participation des citoyens qui ont droit à l'accès à l'information.

…Signé le 2 octobre 1997, le Traité d'Amsterdam modifie le traité sur l'Union européenne… et affirme l'obligation de prendre en compte l'environnement dans les autres politiques communautaires par la promotion " d'un développement harmonieux, équilibré et durable des activités économiques (…) et d'un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement.
Les exigences de la protection de l'environnement doivent être " intégrées dans la définition et la mise en œuvre des politiques et actions de la Communauté… en particulier afin de promouvoir le développement durable ".

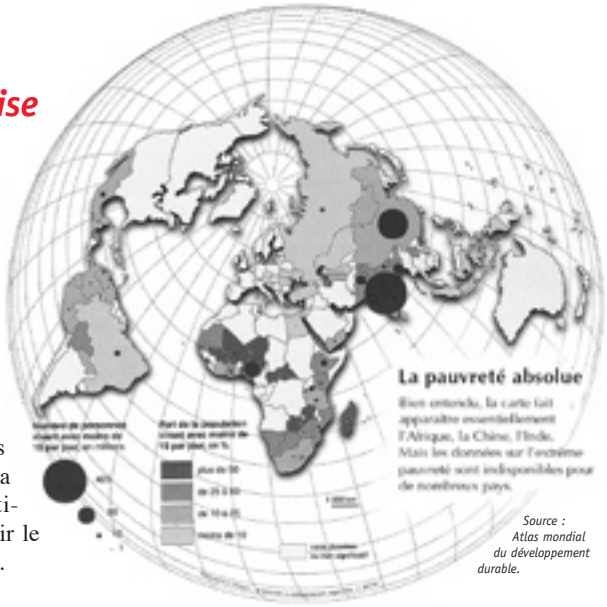

Source : Atlas mondial du développement durable.

Le développement durable est aujourd'hui inscrit dans de nombreux textes législatifs. La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999 impose d'intégrer ce concept dans tout document de planification locale. La loi SRU indique dans ce sens que les documents (SCOT et PLU) doivent présenter le Projet d'aménagement et de développement durable.
Le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement a défini dans une réponse ministérielle le développement durable comme répondant " aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ".

Son objectif est de " permettre à tous les peuples de la planète d'accéder à un niveau satisfaisant de développement social et économique, d'épanouissement humain et culturel, sur une terre dont les ressources seraient utilisées plus raisonnablement, les espèces et les milieux mieux préservés ". La protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie, la cohésion sociale et un développement économique susceptible de modifier les modes de production et de consommation afin de les rendre compatibles avec ce qui précède sont les " trois pôles du développement durable ". ■

Les dates clés
du développement durable

- 1972, Sommet de STOCKHOLM :
Sommet des Nations Unies sur l'Homme et l'Environnement ; de cette époque date la plupart des ministères de l'environnement.
- 1987, Rapport BRUNDTLAND :
Après une consultation internationale, parution du rapport " Our Common future " de la CMED (Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement), présidée par M^me^ Gro Harlem Brundtland, Premier ministre norvégien, qui popularise le concept de développement durable. Il est discuté lors de la 42^ème^ session de l'ONU.
- Juin 1992, Sommet de RIO :
Le 1^er^ sommet de la Terre sur l'Environnement, qui réunit 170 chefs d'Etat et de gouvernement, adopte les 27 principes de la déclaration de RIO, les 2500 recommandations de l'Agenda 21, un programme pour le XXI^ème^ siècle (appelé aussi Action 21), les conventions-cadre sur la biodiversité, le climat et la lutte contre la désertification.
- 1993 : Convention de Londres sur l'immersion des déchets industriels et radioactifs.
- 1994 : Conférence internationale du CAIRE sur les droits de l'homme.
- 1995 : Sommet international de COPENHAGUE sur l'exclusion et de PEKIN sur les droits des femmes.
- 1996 : Sommet international des " villes " à ISTANBUL et sur la sécurité alimentaire à ROME.
- 1997 : Conférence sur le climat à KYOTO et sur le travail des enfants à OSLO.
- Mars 1997, RIO + 5 : Conférence internationale de RIO organisée par le Conseil de la Terre avec les ONG.
- Juin 1997, NEW YORK : Assemblée générale des Nations Unies tirant le bilan de la mise en œuvre de l'Agenda 21 et constat d'échec relatif. Les chefs d'Etats ne s'entendent pas sur une déclaration politique commune.
- 2000 : Sommet du Millénaire au CAIRE sur la lutte contre la pauvreté ; protocole de MONTREAL sur la bio-sécurité.
- 2001 : 1^er^ Forum social à PORTO ALEGRE ; conventions de STOCKHOLM sur les produits polluants et de MARRAKECH sur l'application du protocole de KYOTO.
- Août 2002, Sommet de JOHANNESBURG : Le 2^ème^ sommet de la Terre axé sur le développement durable doit adopter un plan d'action de 153 articles. ■

ALORS, À L'UR CAUE VOUS TRAVAILLEZ AVEC L'ABBÉ PIERRE MAINTENANT!
NON, C'EST NOTRE NOUVEAU CONSEILLER HQE ET DEVELOPPEMENT DURABLE, EN C D D POUR L'INSTANT
La case à CAZALS

LA H.Q.E.
(Haute Qualité Environnementale) :

Les préoccupations environnementales inscrites dans la démarche de développement durable sont appliquées dans le domaine de l'architecture et de la construction dans la démarche dite " Haute Qualité Environnementale ".
Cette démarche suppose de satisfaire à trois exigences complémentaires :

- Maîtriser les impacts du bâtiment sur l'environnement extérieur,
- Créer un environnement confortable et sain pour ses utilisateurs,
- Préserver les ressources naturelles en optimisant leur usage.

Il n'existe aujourd'hui ni norme, ni label, ni réglementation HQE. Il s'agit d'une démarche volontaire qui donne des objectifs à atteindre. Elle s'inscrit cependant dans un cadre politique et législatif qui se fait de plus en plus pressant sur la prise en compte de l'environnement et du cadre de vie dans un souci de développement durable.
14 cibles sont liées à la démarche HQE ; 7 concernent la maîtrise de l'impact du bâtiment et de sa gestion sur l'environnement, 7 concernent le confort et la santé des utilisateurs :

Les cibles d'éco-construction

Cible 1 : Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat.
Cible 2 : Choix intégré des procédés et produits de construction.
Cible 3 : Chantiers à faibles nuisances.

Les cibles d'éco-gestion

Cible 4 : Gestion de l'énergie.
Cible 6 : Gestion des déchets d'activités.
Cible 7 : Entretien et maintenance.

Les cibles de confort

Cible 8 : Confort hygrothermique.
Cible 9 : Confort acoustique.
Cible 10 : Confort visuel.
Cible 11 : Confort olfactif.

Les cibles de santé

Cible 12 : Conditions sanitaires.
Cible 13 : Qualité de l'air.
Cible 14 : Qualité de l'eau.

La mise en œuvre des politiques
de développement durable des territoires

Jacques BÉLINE, vice-président du Conseil général et président de la commission agriculture, aménagement rural et environnement, anime les réflexions prélables à la mise en œuvre du deuxième plan départemental de l'Environnement.

Imago < Quel est le bilan du premier plan départemental de l'environnement ?

Jacques BÉLINE < Le premier plan départemental de l'environnement (1994-2001) reposait sur quatre axes essentiels : la qualité de la vie économique, la maîtrise des nuisances, la gestion des ressources naturelles, le partenariat et la communication. Il était conçu comme un catalogue de 72 actions bien identifiées comme la plantation de haies, l'insertion par l'environnement etc. L'évaluation de ce plan réalisée l'an dernier révèle que 81 % des actions ont été mises en œuvre soit par le département, soit par les collectivités locales ou le monde associatif. 39 millions d'euros ont été dépensés dont 30 par le département. Il faut noter que les marges de manœuvre du département sont réduites car ses compétences légales en matière d'environnement concernent seulement les chemins de randonnées pédestres et les zones sensibles.

I < Quels sont les objectifs du prochain plan ?

JB < Il est en cours d'élaboration. Le Conseil général a fait appel à un bureau d'études pour élaborer une méthodologie. Nous souhaitons laisser la place à l'innovation, à l'imagination, à l'initiative locale plutôt que de définir une liste d'actions. L'objectif est de définir de grandes orientations grâce à un partenariat renforcé.
Quatre commissions élargies ouvrent la réflexion à des partenaires divers : les Chambres consulaires, les services de l'Etat (DDAF, DIREN, …), le Parc Naturel Anjou Touraine, l'Agence de l'Eau, l'ADEME ou des associations telles que Alisée, la CPIE des Mauges et bien d'autres encore.
Ces partenaires seront également associés dans le choix des actions retenues. Ils participeront à l'évaluation des projets. Nous devons aussi construire des outils d'évaluation ce qui manquait dans le premier plan. Le partenariat est donc le fondement du plan départemental de l'environnement de demain.

I < Quelle est la politique de l'eau du département ?

JB < Elle recouvre deux volets complémentaires, la gestion de l'eau potable et celle des cours d'eau tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Les acteurs sont nombreux : les syndicats, les communes, les agriculteurs, les industriels, les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau. Le Conseil général n'est qu'un intervenant parmi tous ces autres ; la difficulté est de coordonner les actions, tâche à laquelle il s'emploie en s'appuyant en particulier sur les SAGE existants.
Les priorités sont de sécuriser la ressource et la distribution, d'aider l'interconnexion entre les réseaux et d'améliorer les usines de traitement des eaux.
L'autre aspect de la gestion de l'eau concerne la lutte contre les inondations. Le Département est l'acteur de proximité du Programme interrégional Loire Grandeur Nature et de sa mise en œuvre aux côtés de l'Etat. Une fois encore notre priorité est la concertation et la coordination des actions. À titre d'exemple, sur le bassin de la Maine, toute intervention en amont sur l'Oudon, la Mayenne, la Sarthe ou le Loir a des incidences directes sur les basses vallées angevines et sur la Maine à Angers. C'est pourquoi le Conseil général a confié à l'Etablissement Public Loire la mission de réaliser une étude de modélisation de la Maine, outil mathématique indispensable pour évaluer les conséquences des travaux réalisés en amont. Le Conseil général apporte un concours constant à des opérations majeures comme le renforcement de la levée de l'Authion ou plus modestes sur le bassin de l'Oudon qui toutes participent à la réduction des risques d'inondation.
L'autre orientation majeure consiste à maintenir ou à recréer une culture de la crue. Trop de nos concitoyens, venus s'installer sur les bords de nos rivières se laissent surprendre par les crues, certains ont été traumatisés par les inondations dans le bassin de l'Oudon. Il faut informer les populations.

I < Quel est votre point de vue par rapport aux pratiques d'agriculture raisonnée ?

JB < Ces dernières années, nous nous sommes attachés à faire changer l'état d'esprit des agriculteurs. Il est en effet plus efficace de convaincre que de contraindre. Les agriculteurs ont très bien compris qu'ils ont un rôle important à jouer ; respecter l'environnement, c'est donner une image valorisante de l'agriculture, même si les retombées économiques ne sont pas immédiates. Dans le Segréen, par exemple les réserves sèches, le programme de replantation des haies, la mise aux normes des sièges d'exploitation fournissent quelques exemples.

I < Le pays du Segréen se présente comme un pôle d'excellence environnemental, que recouvre cette appellation ?

JB < Dans le cadre de l'élaboration de la charte de territoire, le Segréen a inscrit parmi ses objectifs prioritaires l'ambition de devenir un pôle d'excellence environnemental. Ce souhait repose sur un acquis d'actions réalisées avec les agriculteurs, notamment. De plus, après son refus légitime du stockage des déchets nucléaires, le Pays segréen a entamé une réflexion sur les énergies renouvelables à leur développement et à sa contribution au respect des engagement de l'Etat français. Cette démarche est destinée aux Segréens eux-mêmes, pour les sensibiliser aux problèmes environnementaux, mais il vise aussi la population extérieure, il se veut un outil de promotion du pays.
Le Segréen développera les mêmes axes que le département. Le premier concerne les zones d'activités. Le but est de parvenir à une gestion collective de toutes les questions environnementales tels les déchets, l'eau, l'intégration paysagère, les énergies etc.

Éoliennes en Languedoc-Roussillon.

Dans le domaine économique, nous engageons une réflexion sur les PME et PMI pour les inciter à adapter leur organisation du travail dans une démarche de développement durable. Afin de valoriser les initiatives locales, nous voulons organiser un trophée de l'innovation en matière environnementale ➡

➡ avec trois catégories, une pour l'agriculture, une autre pour l'industrie et la dernière pour les collectivités locales.
Les énergies renouvelables constituent un autre point sur lequel le Segréen s'investit fortement. Cela passe par la sensibilisation des populations aux économies d'énergies au quotidien, à une démarche citoyenne. Parallèlement le SIEMEL a commandé une étude pour évaluer les capacités du département en matière d'énergies renouvelables (vent, solaire, biomasse). En prolongement, une étude sera lancée sur le développement des éoliennes dans le Segréen ; un zonage devrait être proposé pour maîtriser l'implantation de champs d'éoliennes. Dans un souci de transparence, nous préférons prendre le temps et présenter tous les enjeux à la population.

1- Le vent fait tourner les pales
2- L'énergie mécanique est transformée en énergie électrique
3- L'électricité produite est envoyée sur le réseau...
4- ... et distribuée aux utilisateurs
Extrait d'un document ADEME-RÉGION PAYS DE LA LOIRE.

Nous menons également une réflexion sur l'élimination des déchets ainsi que sur l'habitat et l'architecture. Nous travaillons d'ailleurs avec le CAUE et les organismes HLM sur un programme de sensibilisation au patrimoine bâti du Segréen.
Ces orientations qui seront validées par le Pays dans les prochaines semaines sont donc économiques, écologiques et sociales. C'est une véritable politique de développement durable.

I < Quelle serait votre définition du développement durable ?

JB < Répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre les capacités des générations futures grâce à l'équité sociale, aux préoccupations économiques et bien sûr à la protection de l'environnement.

Pierre BICHE,

Délégué régional de l'ADEME Pays de la Loire, présente les missions de cet établissement

Imago < Quelle définition donneriez-vous du développement durable ?

Pierre BICHE < Au-delà de la définition " classique " des trois piliers du développement durable et de la large place de la concertation, je ferai appel à mon histoire personnelle dans l'agriculture et à mon expérience en Afrique. Pour moi, tout développement devrait par essence être durable.
Affirmer la notion de durabilité, c'est affirmer la sensibilité par rapport aux autres et donc plus largement à l'environnement.
Le développement durable est l'expression d'une volonté de ne pas se contenter d'un seul indicateur de rentabilité ou d'efficacité immédiate et de s'intéresser aux effets " à côté " et aux effets " plus tard ".

I < Quelle est la politique de l'ADEME dans la promotion et l'aide au développement durable ? Quels sont ses moyens d'action ?

PB < L'ADEME est un établissement public qui dispense des conseils, qui fabrique des outils et soutient financièrement les collectivités, les entreprises ou les particuliers qui portent des projets liés à l'environnement.
L'ADEME est connue pour ses capacités d'expertise et d'intervention technique dans des domaines précis tels les déchets, la pollution atmosphérique, les énergies renouvelables…
Dans le cadre de ses missions, l'ADEME intègre naturellement la notion de développement durable et contribue à y sensibiliser le plus grand nombre.
Nous disposons de plusieurs outils pour aider à concrétiser cette notion de développement durable.
Le PEC (Plan Environnement Collectivité) aide les collectivités à agir sur leur territoire, par la prise en compte dans la gestion de leurs services de cette approche globale.
Le Contrat territorial déchets porte l'animation et la concertation sur un territoire sur l'ensemble de la gestion des déchets, qu'ils proviennent des ménages, des collectivités, des entreprises ou de l'agriculture.
Le contrat ATEnÉE, aide un territoire à construire une stratégie pour mobiliser les acteurs sur l'énergie et l'efficacité énergétique, voire sur l'ensemble des thématiques environnementales.
Parallèlement, nous développons les démarches HQE (Haute Qualité Environnementale) dans le bâti, ou l'AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) pour les zones à aménager. Nous soutenons les démarches d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour une meilleure formulation des exigences à l'égard de la maîtrise d'œuvre.

I < Comment voyez-vous le rôle des collectivités locales dans la mise en place d'une politique de développement durable ?

PB < Les collectivités ont trois tâches principales au regard du développement durable. Elles sont gestionnaires de services. Elles gèrent par exemple des parcs de véhicules. Cela pose des questions sur la gestion des carburants, sur l'émission des gaz… Les collectivités sont aussi responsables à moyen terme de la construction, de l'aménagement et de l'urbanisme. Autant de domaines dont les conséquences ne sont pas neutres sur l'environnement. L'élaboration d'outils et de critères est un travail long… et passionnant.
Enfin les collectivités détiennent un pouvoir de paroles et de persuasion auprès des ménages considérable. Elles sont très bien placées pour informer le public sur ces questions de développement durable.

I < Quels sont vos relais sur le terrain ?

PB < Nous travaillons en prise directe avec les collectivités. Nous les accompagnons dans leur démarche pour construire leurs projets et concrétiser leurs actions. Ensuite nous nous appuyons sur d'éventuels relais qu'elles identifient comme pertinents sur leur territoire pour un soutien méthode ou animation.

I < Le sommet de Johannesburg représente-il une avancée pour le respect et la préservation de l'environnement ? Quelles en seront les incidences concrètes ?

PB < On peut certes regretter qu'il n'y ait pas eu d'engagements plus concrets. Mais ce sommet a été l'occasion pour certains pays comme la Chine ou la Russie de se positionner sur ces questions environnementales. Cela traduit une vraie prise de conscience universelle de ce partage des enjeux liés à l'exploitation de la planète. Et puis la déclaration finale de Johannesburg sera une référence et fournira des arguments forts aux organisations, aux citoyens, aux collectivités qui souhaitent faire progresser les décisions en faveur du développement durable. C'est donc malgré tout utile et positif. ■

L'intégralité des interviews de Jacques BÉLINE et de Pierre BICHE est disponible sur simple demande au CAUE.

Le développement durable
du réseau routier départemental

A l'heure où le CAUE et la Direction des Routes et des Transports conjuguent leurs moyens pour la qualité des traversées d'agglomération, Christian GALURET donne son sentiment sur la prise en compte de l'environnement et des paysages dans les pratiques de la DRT.

Les élus de la commission voirie et infrastructures du Conseil général de Maine-et-Loire ont souhaité que la Direction des routes et des transports, s'engage dans la prise en compte plus générale de l'environnement sur tous les domaines pour lesquels la route peut être impliquée. De la conception d'une infrastructure routière, qui intègre déjà bien cette problématique, à l'exploitation d'une route, tous les thèmes environnementaux, avec en premier le paysage, devront faire l'objet d'une attention particulière.

Pour cela une organisation spécifique a été mise en place avec la constitution d'un bureau chargé de traiter en plus de l'entretien routier, le domaine de l'environnement. Il y a eu, pour remplir cette nouvelle mission, recrutement de personnel ayant une formation environnementaliste. Dans un souci d'homogénéité et de qualité, le pilotage de toutes les études d'environnement, à faire préalablement à la construction des infrastructures neuves, est ainsi centralisé.

La modernisation des routes départementales intègre déjà bien la prise en compte de son environnement. Pour la construction ou l'aménagement de voies nouvelles des merlons sont réalisés dès lors que le bruit routier présente une gêne pour les riverains. La protection de l'eau et des rivières est assurée par la réalisation de bassins de retenue des eaux de ruissellement. Le paysage et le bocage sont reconstitués par la plantation d'arbres et de haies dans chacune des opérations routières.

Dans le cadre de l'entretien et l'exploitation des routes, des réflexions sont menées, pour introduire des pratiques plus respectueuses de l'environnement et des milieux récepteurs.

Pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires, il a ainsi été décidé d'acheter, des matériels de traitement permettant le contrôle des dosages, un matériel de fauchage sous glissières de sécurité constituant une technique alternative au désherbage. D'autre part, un guide départemental servira de référence aux équipes d'entretien, pour harmoniser les pratiques des traitements chimiques.

L'élimination des déchets de l'activité routière s'organise au sein du service. La mise en place de ce plan se concrétisera, par la définition de filières par secteur géographique, par l'installation de mini stockages dans chaque agence technique et par la contractualisation avec les différents organismes repreneurs de nos déchets.

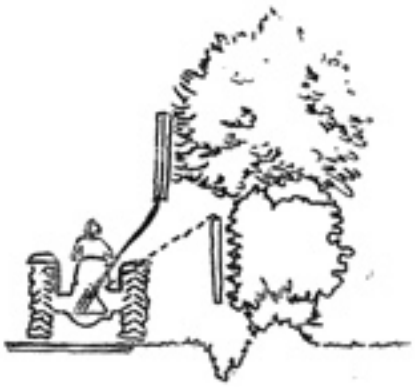

L'entretien des haies de bord de routes évolue vers une gestion plus respectueuse des végétaux. La taille au sécateur mécanique va se généraliser. Cette action est accompagnée par un programme de sensibilisation formation des personnels d'exécution et par une campagne d'information des riverains. Une innovation a même été engagée avec les acteurs locaux dans la région des Mauges. Il s'agit d'expérimenter la gestion différenciée, appliquée à la taille des haies de bord de routes, sur le secteur de Courossé. Son but est de mettre en place un programme d'entretien des haies, après avoir mené une réflexion multicritères sur la qualité paysagère des sites rencontrés, la qualité agri-environnementale des haies et la sécurité sur les routes concernées.

La mise en valeur des paysages traversés par certains axes routiers est également d'actualité.
La route de la corniche angevine en bordure de Loire va ainsi faire l'objet d'un programme pluriannuel de traitement des abords paysagers et d'amélioration des équipements de la route.
Dans le cadre de l'aménagement de l'axe Angers Rennes, une réflexion spécifique est menée sur le traitement paysager à réaliser en accompagnement de l'infrastructure routière.

Au-delà de cette volonté politique, la prise en compte de l'environnement dans la gestion de la route, constitue vraiment une demande sociale. Les associations ont pu trouver un écho au sein de la collectivité pour évoquer cette problématique particulière, de même que le personnel chargé de l'entretien est réceptif à toute évolution des méthodes de travail, allant dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'environnement. ■

André LARDEUX, président du Conseil général, Michel BORDEREAU, vice-président chargé des Routes et des Transports et Christian GAUDIN, président du CAUE, signent la convention associant leurs moyens en réponse aux défis de la sécurisation des traversées d'agglomération.

Expositions

L'Appartement témoin de son temps
Evolution du rapport de l'appartement comme cellule de vie chez les architectes et les habitants, CAUE de Sceaux
Galerie du Petit Château, 9 rue du Dr Berger
Jusqu'au 28 octobre 2002

Une année d'architecture à Rennes, 2001
L'architecture des stations de Métro
Le métro, vecteur des changements dans les quartiers
3 expositions au centre d'information sur l'urbanisme
14 rue le bastard à Rennes
Jusqu'au 15 octobre 2002

Salons, colloques, débats

Urbavert/Urbatec/Jarditec/ Hortimat/New Plants
salons des espaces verts collectifs et des équipements urbains
Du 30 septembre au 02 octobre 2002 Paris-Nord Villepinte

Salon de l'habitat et de l'immobilier, Salon de la maison bois
Parc des expositions à Angers
Du 04 au 07 octobre 2002

Le colloque intitulé **Le Virtuel et le Lierre, environnement, paysage, jardins et multimédia** se tiendra à l'abbaye royale de Fontevraud les 11 et 12 octobre 2002.
Tél : 02.41.51.73.52

Le 18 octobre à La Baule,
L'Union Régionale des CAUE des Pays de la Loire, les CAUE du Morbihan et de la Charente-Maritime et la DRAC organisent une journée de débat sur le thème "Espace balnéaire : quels projets pour demain ?"

La ville d'Angers organise les 13 et 14 novembre 2002 des rencontres nationales du **développement durable** destinées à tirer un premier bilan de Johannesburg et surtout à diffuser **méthodes et outils pour les agendas 21 locaux**
renseignements : tél 02 41 05 45 38, christelle.six@ville-angers.fr

Ouvrages

Un guide consacré à la démarche HQE intitulé **Qualité environnementale des bâtiments** a été réalisé par l'ADEME

Internet

Le nouveau site du CAUE de Maine-et-Loire : **www.caue49.com**

Arrivée à URCAUE d'Émilie CROIZER, chargée d'animer et d'organiser les actions régionales des CAUE des Pays de la Loire et d'assister Gilles Garby, délégué régional, dans le domaine des politiques territoriales d'aménagement de l'espace.

Démarche qualité

se donner des règles, d'abord à soi-même

Dans un souci d'amélioration permanente de sa mission d'intérêt public pour la qualité du cadre de vie, le Conseil d'administration du CAUE et son président ont décidé d'engager la mise en œuvre d'une démarche d'assurance qualité. L'objectif est d'abord de mieux répondre aux sollicitations des différents maîtres d'ouvrage publics ou privés dans leurs différentes demandes d'assistance ou de conseil, il est aussi de rendre cohérent et plus performant un mode de fonctionnement supposant l'émergence d'une qualité architecturale, urbaine et paysagère. La démarche, engagée depuis le début de l'année 2002, devrait entrer en phase opérationnelle à la fin de l'année 2003 et aboutir à une certification ISO 9001. ■

Ancienne École d'aviation,

avancement du projet

L'APS du projet de Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage est aujourd'hui bouclé, Maxime KETOFF, concepteur de la réhabilitation de l'ancienne école d'aviation (CFA) aborde maintenant les phases Projet. Rappelons que l'objectif, ambitieux, est de réaliser l'opération à l'échéance du printemps 2004. Le partenariat avec l'ADEME suppose une maîtrise de la démarche HQE attachée à cette réhabilitation. La vocation pédagogique à venir pour un bâtiment qu'utiliseront le public et les scolaires doit également y trouver des formes d'enseignement sur l'utilisation des matériaux et la gestion raisonnée d'un bâtiment tertiaire ; c'est le sens de l'introduction d'une démarche qualité ISO 14 001 utile à la maîtrise environnementale de l'équipement. Un essai d'exemplarité ? ■

Expo 02

une escapade studieuse au Pays des Trois Lacs

Le CAUE organise les 17, 18 et 19 octobre 2002, à l'intention de son équipe technique et des professionnels adhérents, un voyage d'étude en Suisse pour découvrir l'Exposition 2002. Deux journées intenses de visites des réalisations innovantes de cette exposition nationale, déployées sur quatre sites du Pays des Trois Lacs autour de Neuchâtel. L'Homme est au centre de cette manifestation culturelle, sa relation à lui-même, son rapport à la nature, son identité dans le temps et l'espace, ses valeurs et sa dimension rebelle sont autant de thèmes déclinés dans le cadre de cette nouvelle édition de « l'exposition nationale ». ■

ARTT et déploiement de l'activité,

un trio pluridisciplinaire sur tout le département

Après et en conséquence de la conclusion d'un accord d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT) à dater du 1er juin 2002, l'équipe du CAUE est confortée par le recrutement d'une chargée d'étude architecte, Claire CHAPELET, salariée à quatre cinquième de temps et chargée de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des collectivités, au côté de Sophie GABORIAU, urbaniste et de Maeva CEGARRA, paysagiste, sur l'ensemble du département. Ce «trio» pluridisciplinaire vient en soutien des équipes mises en place dans chacun des trois secteurs (Segréen-Agglomération d'Angers, Mauges, Baugeois-Vallée-Saumurois). Le CAUE devrait ainsi pouvoir faire face à l'obligation de réduction du temps de travail et à l'augmentation permanente de la demande des collectivités. ■

Claire CHAPELET, architecte.

Manhattan,

Remember

C'est à la fois si vaste, si haut, si démesuré, que l'on oublie une dimension pour s'en référer à une autre.
Les gens sont si différents qu'ils se ressemblent communément. On pourrait s'y perdre facilement ; alors qu'on s'y retrouve si évidemment.
Ville de contraste, de différences, île d'unité, de certitude ; le tout dans une mixité probante.
On tourne à un angle de rue et tout change, les rues, les immeubles, les plantations, la population…, si brusquement.
L'ombre et la lumière alternent et règnent ; décidant de l'importance, de la mesure à donner à la démesure.

Lieux du souvenir, espace de l'oubli, exposition d'un instant où des gens ont disparu laissant la place à une béance incongrue.
Peu d'oppression, pas de conflit, les choix se font grâce à une multitude due à l'accumulation de lieux, d'espaces, de quartiers rendant la ville à la fois riche et hétérogène et si simplement urbanisée pourtant. Des avenues rectilignes, où la circulation dans un sens ou dans un autre, mènent de la ville haute à la ville basse. Des lieux tous atypiques jonchent les parcours, d'un quartier à un autre, de Greenwich, à Soho, de Chinatown à Tribeca…
Pas d'alignement Hausmannien, pas de palette chromatique, pas de COS apparent ; tout paraît trouver une place sans incidence.
Dans cette multitude, dans cette profusion, l'unité et la cohérence règnent sans effusion. Les extrêmes se côtoient dans l'espace, le peuple et le temps.
De la neige à la canicule, la végétation trouve néanmoins sa source et s'épanouit.
Central Park, havre de vie, si à l'abri et enclos, si contraint et ouvert, offre une diversité qui répond à celle de la ville, par cette juxtaposition de lieux et d'ambiances.

New York, Manhattan, semblent se mouvoir à un rythme ne dépendant de rien, donné par tout et par tous.
Un accord tacite entre les lieux et les gens a été fait, tout va. ■

MJB

Une île, entre Orient et Occident

trait d'union

Troisième plus grande île de la Méditerranée, Chypre se situe face à la frontière turque et syrienne. Île enchantée où, selon la légende, Aphrodite, déesse de l'amour et de la beauté est née de l'écume de la mer ; plusieurs lieux lui sont consacrés : Rocher d'Aphrodite, Bains, Sanctuaire…

À travers les siècles, Chypre a connu de nombreuses dominations, des pionniers grecs à la colonisation britannique. L'île garde d'ailleurs quelques héritages venus d'Angleterre comme la conduite à gauche. Proclamée république indépendante en 1960, elle garde culture et langue grecques. Résultat de l'occupation militaire turque dans le Nord, Chypre est divisée en deux depuis 1974.
L'architecture chypriote découle du soleil, quasi-permanent : citernes d'eau au-dessus des habitations et vieilles clim' sur les façades en sont les marques régulières.
La coutume alimentaire rend les " meze " incontournables. Ce repas traditionnel comptant de nombreux plats accompagnés, bien évidemment, de la bière du pays, permet de découvrir et de partager la convivialité des Chypriotes.

D'un côté, la plage et la mer, de l'autre, la forêt et la montagne, les paysages de rêves

Façade d'immeuble à Larnaka.

sont nombreux. Il est toutefois à déplorer les décharges sur les pentes montagneuses ! L'idée de " développement durable " a ici encore un bout de chemin à faire… ■

MT

IMAGO n°19 - Octobre 2002 Publication trimestrielle
du CAUE de Maine-et-Loire - Le Tertre au Jau - 49100 ANGERS
Téléphone : 02 41 22 99 99 - Télécopie : 02 41 22 99 90
E-mail : caue49@wanadoo.fr - Site : www.caue49.com

Directeur de la publication : Bruno LETELLIER - Ont contribué à la réalisation de ce numéro : Clarisse BODINIER, Vincent CAZALS, Jean-Pierre DUCOS, Muriel JEANNE-BOUVIER (Découverte), Bruno LETELLIER, Sandrine PROUTEAU (interview), Manuela TERTRIN (Découverte) - Maquette : Manuela TERTRIN - Crédit photos : CAUE de Maine-et-Loire - Dépôt légal : Octobre 2002 - Imprimerie : MALGOGNE SAILLOUR - N° ISSN : 1282-5204

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire